

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault



Année
2023

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Président** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Présentation du territoire desservi.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	7
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	8
1.4) Patrimoine du service.....	9
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	9
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	9
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	9
1.8) Volumes facturés	11
1.8.1) Eaux claires parasites	12
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	13
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	13
1.10.1) Traitement des effluents.....	13
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	14
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	18
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	19
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	19
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	21
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	21
2.3) Recettes d'exploitation	22
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	25
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	26
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	26
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	26
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	26
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
3.7) Interventions du délégataire.....	28
4).....	30
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	30
4.2) État de la dette.....	30
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	30
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	30
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	31
4.6) Le renouvellement du réseau au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
4.7) Durée d'extension de la dette de la Collectivité	31
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	33

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles33

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

TMS : Tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

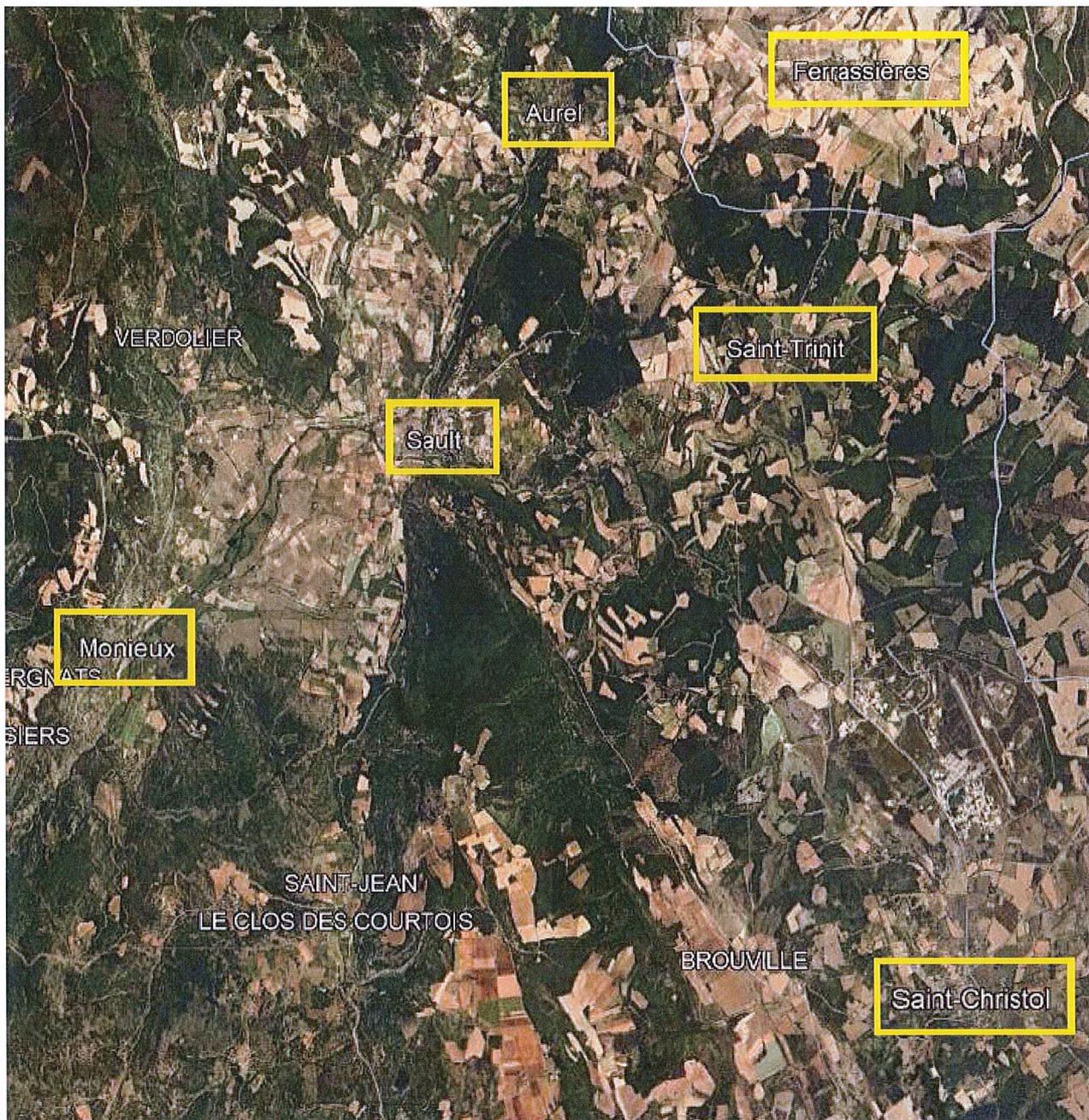
P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Présentation du territoire desservi

La compétence pour l'Assainissement collectif de la population appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault composé des Communes de SAULT, AUREL, MONIEUX, SAINT TRINIT, SAINT CHRISTOL et FERRASSIERES (26). Le service est donc géré au niveau intercommunal.

Le présent RPQS concerne l'année 2023 du service de l'assainissement collectif.



Le Syndicat est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Stations d'épuration, etc.

Il définit lui-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Il prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Il choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, Il met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Il organise le contrôle de la bonne application du contrat.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public.

Le Délégataire est la société SUEZ de Carpentras.

Le contrat a été passé à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 8 ans, soit une fin au 31 Décembre 2030.

La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'eau d'assainissement qui a été approuvé en même temps que le nouveau contrat avec SUEZ.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Déléataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6m y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages préventifs (25 % sur 10 ans)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	
	Contrôle branchement (200/an)	X	
	Inspection vidéo (1000 ml/an)	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	33 705 ml de canalisations dont gravitaire 3 035 ml à Aurel 2 413 ml à Ferrassières 3 745 ml à Monieux 9 401 ml à Saint Christol 1 843 ml à Saint Trinit 12 985 ml à Sault Dont refoulement 40 ml à Saint Christol 241 ml à Sault
Relèvement des eaux usées	2 postes de relèvement et de refoulement. (Sur réseaux)
Epurateur des eaux usées	*2 stations d'épuration sur Aurel d'une capacité de 150 et 120 EH *1 station d'épuration sur Ferrassières d'une capacité de 120 EH *1 station d'épuration sur Monieux d'une capacité de 400 EH . *1 station d'épuration sur St Christol d'une capacité de 900 EH . *1 station d'épuration sur Saint Trinit d'une capacité de 80 EH . *2 stations d'épuration sur Sault d'une capacité de 120 et 1300 EH .
Abonnés	1 305 abonnés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2023, **3 414** habitants réparti sur les huit systèmes d'assainissement.

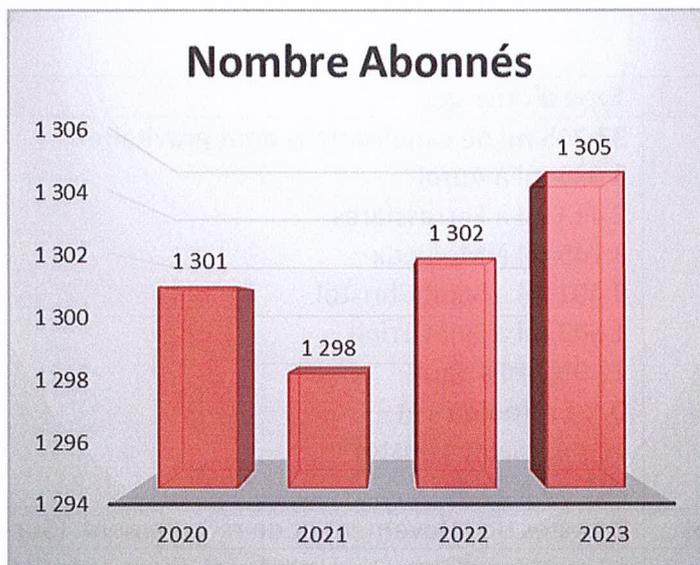
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

	Nombre d'usagers				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Total	1 301	1 298	1 302	1 305	0,2%

L'évolution est faible.

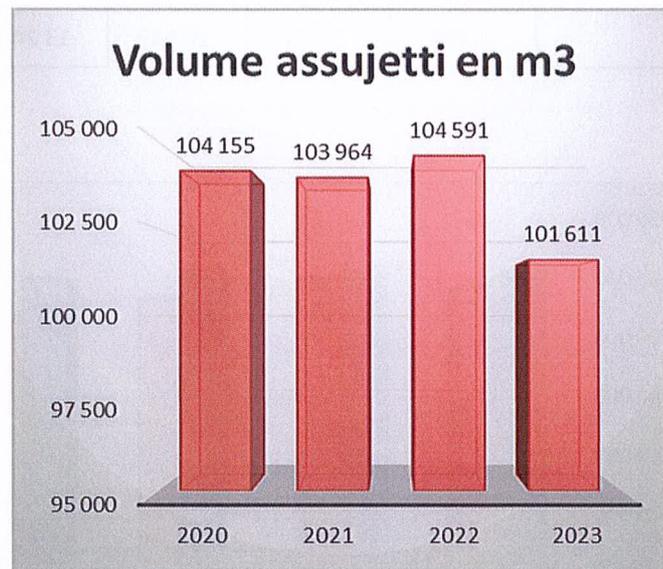
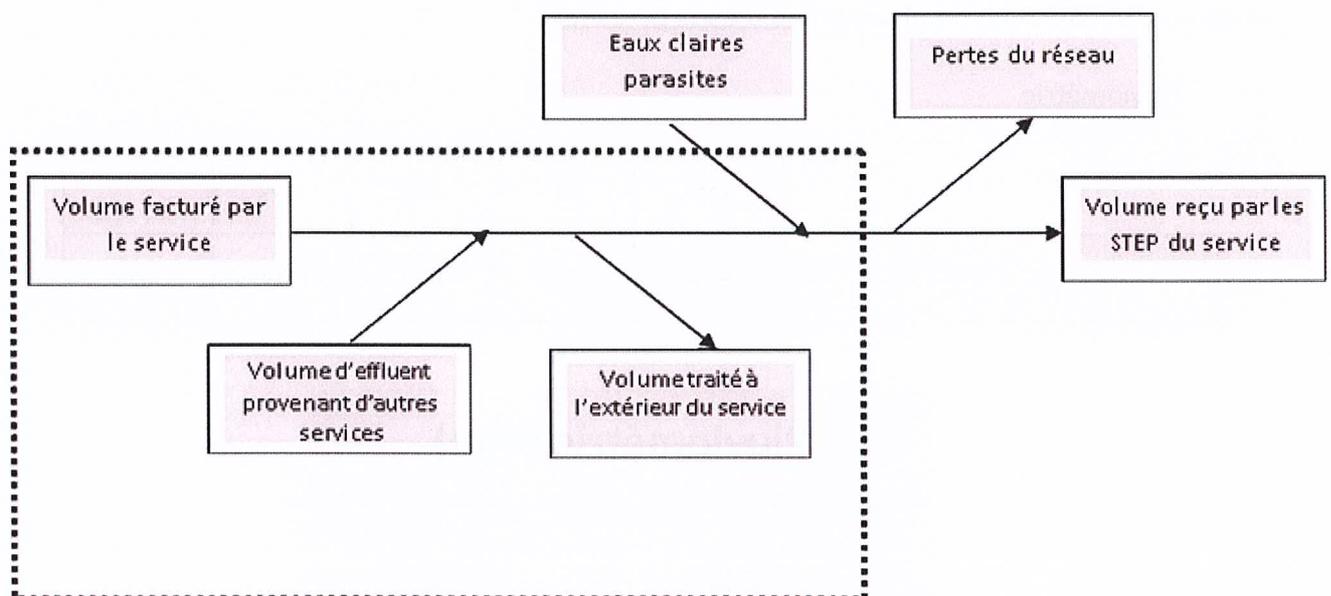


Répartition des abonnés par Commune

Collectivité	2023
Aurel	112
Ferrassières	33
Monieux	91
Saint Christol	363
Saint Trinit	73
Sault	633
Total Usagers	1 305

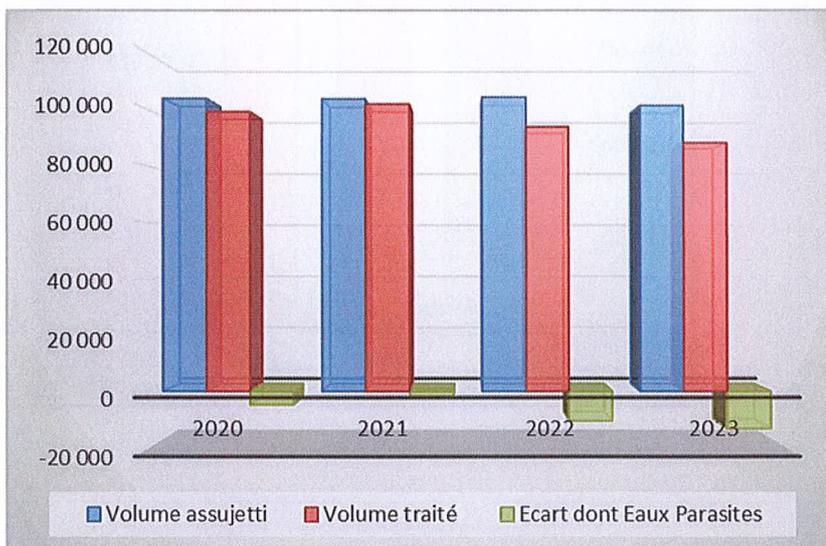
1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2020	2021	2022	2023	Variation en % N/N-1
Total	104 155	103 964	104 591	101 611	-2,85%

Origine des eaux

1.8.1) Eaux claires parasites

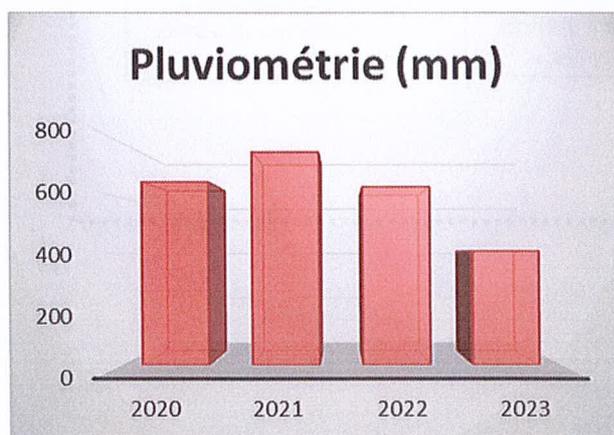
	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Volume assujetti	104 155	103 964	104 591	101 611	-2,8%
Volume traité	99 431	102 186	94 042	88 367	-6,0%
Ecart dont Eaux Parasites	-4 724	-1 778	-10 549	-13 244	25,5%



Les stations n'étant majoritairement pas équipées en mesure de débit (hormis la nouvelle STEP de St Christol), les volumes traités sont donc estimés à partir des mesures des bilans effectués. Globalement on observe peu d'eaux parasites.

Pluviométrie

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	657	764	639	409	-36,0%



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2021	Linéaire (km) 2022	Linéaire (km) 2023	Variation en %
Total	33 517	33 702	33 705	0,0%

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Le SIAEPA de SAULT compte huit stations d'épuration sur son territoire, une sur chaque Commune et deux sur Sault et Aurel :

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION	CAPACITE
AUREL	• 1 station au village, construite en 1992	150 EH
	• 1 station au hameau des Crottes, construite en 2010	120 EH
FERRASSIERES	• 1 station, construite en 2018 (roseaux)	120 EH
MONIEUX	• 1 station, construite en 2001	400 EH
SAINT CHRISTOL	• 1 station, construite en 1989 (en cours de réhabilitation)	900 EH
SAINT TRINIT	• 1 station, construite en 1998 (Réhabilitation en 2014 - roseaux)	80 EH
SAULT	• 1 station au village, construite en 1966 (Réhabilitation traitement tertiaire en 2006)	1300 EH
	• 1 station au hameau de Saint Jean, construite en 2002	120 EH

1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

Les normes de rejets sur les arrêtés d'autorisation pour les différentes stations sont :

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)			
	STEP Aurel	STEP Les Crottes	STEP Ferrassières	STEP Monieux
DBO5	35	35	25	35
DCO	200	125	200	200

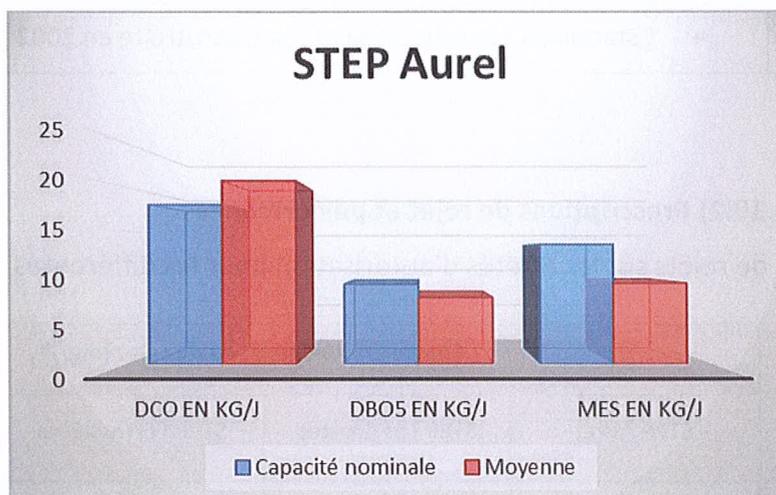
Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)			
	STEP Aurel	STEP Les Crottes	STEP Ferrassières	STEP Monieux
MES				

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)			
	STEP St Christol	STEP St Trinit	STEP St Jean	STEP Sault
DBO5	35	35	35	25
DCO	125	200	200	125
MES	10			

1.10.3) Charges reçues

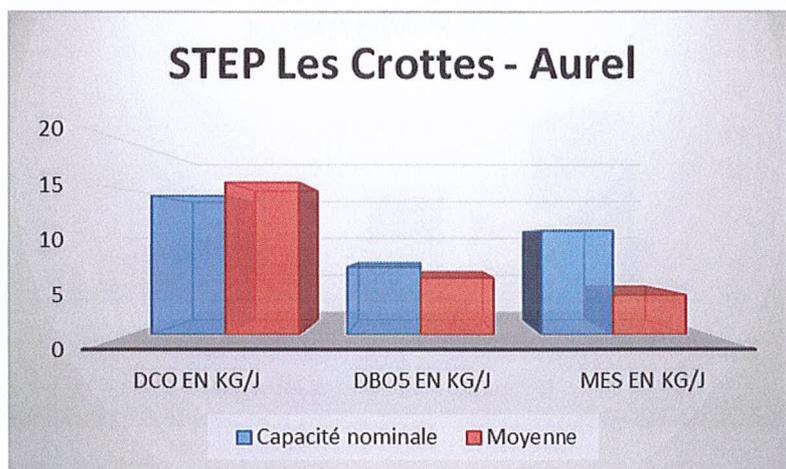
Les mesures faites sont basées sur 1 bilan pour les STEPs inférieures à 500 EH et 2 pour Sault et St Christol.

<i>STEP AUREL - 150 EH</i>	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	18	20,70	115%
DBO5 en kg/j	9	7,50	83%
MES en kg/j	13,5	9,10	67%



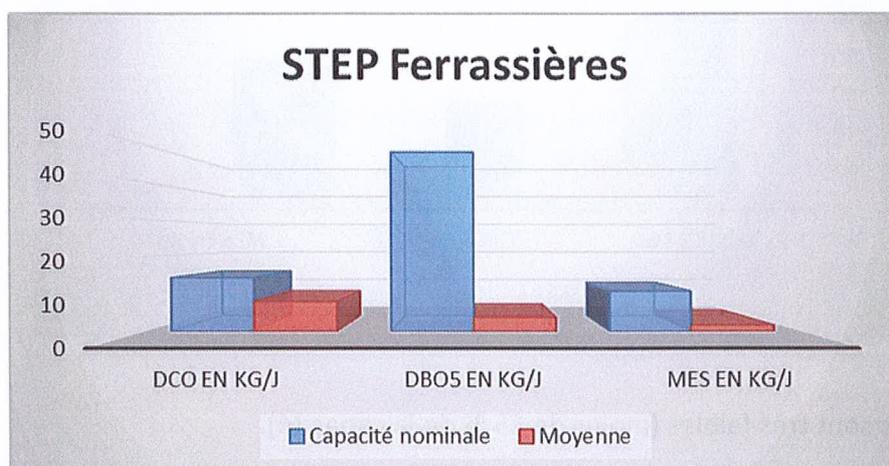
La charge reçue en DCO est supérieure à la capacité et limite pour la DBO5.

STEP Les Crottes - 120 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	14,4	15,80	110%
DBO5 en kg/j	7	5,90	84%
MES en kg/j	10,8	4,10	38%



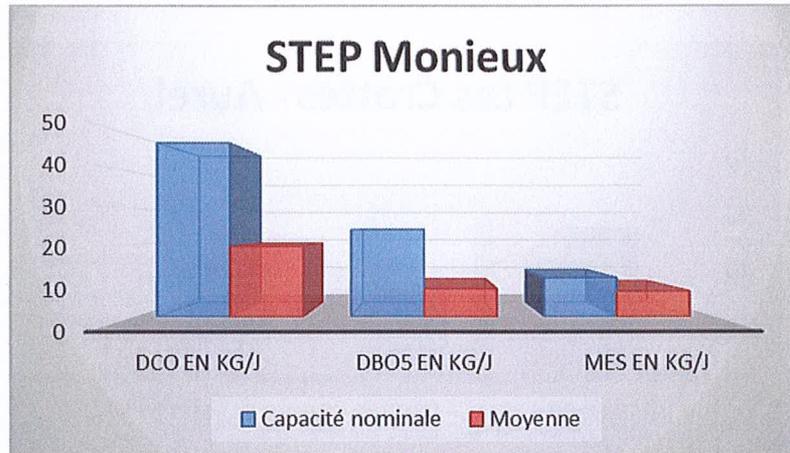
Idem pour la seconde station d'Aurel.

STEP Ferrassières-120 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	14,4	8	56%
DBO5 en kg/j	48	3,8	8%
MES en kg/j	10,8	1,7	16%

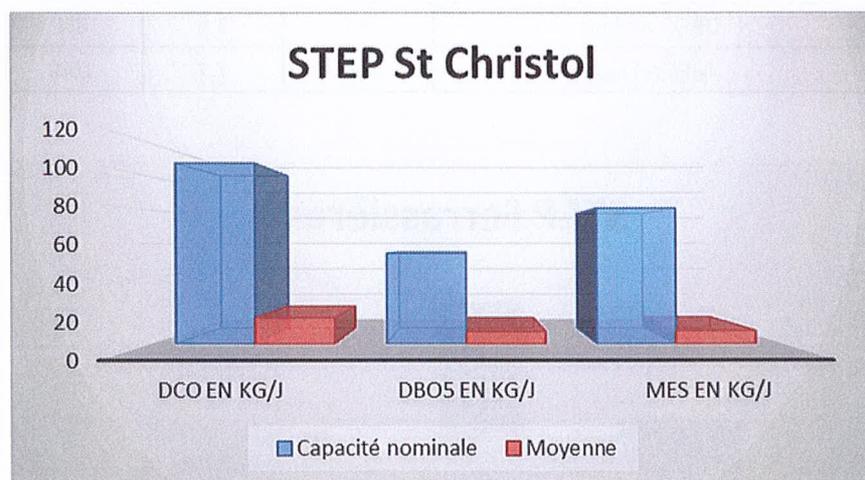


Sur Ferrassières la charge reçue représente la moitié de la capacité.

STEP Monieux-400 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	48	19,50	41%
DBO5 en kg/j	24	7,80	33%
MES en kg/j	10,8	7,10	66%

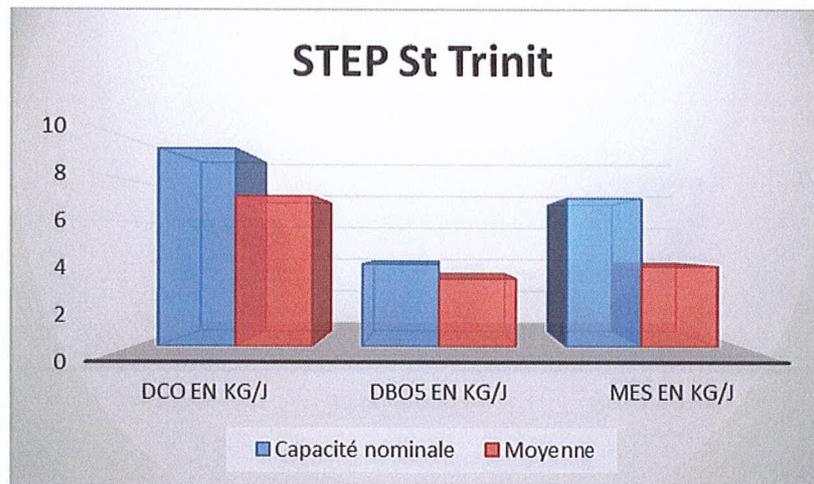


STEP St Christol -900 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	108	15,60	14%
DBO5 en kg/j	54	7,40	14%
MES en kg/j	81	7,90	10%

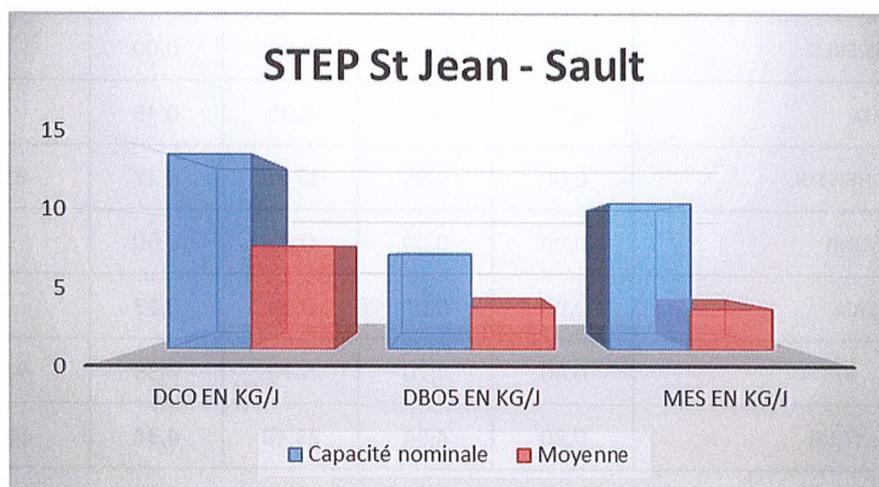


Les charges reçues sont très faibles (moins de 15 % de la capacité).

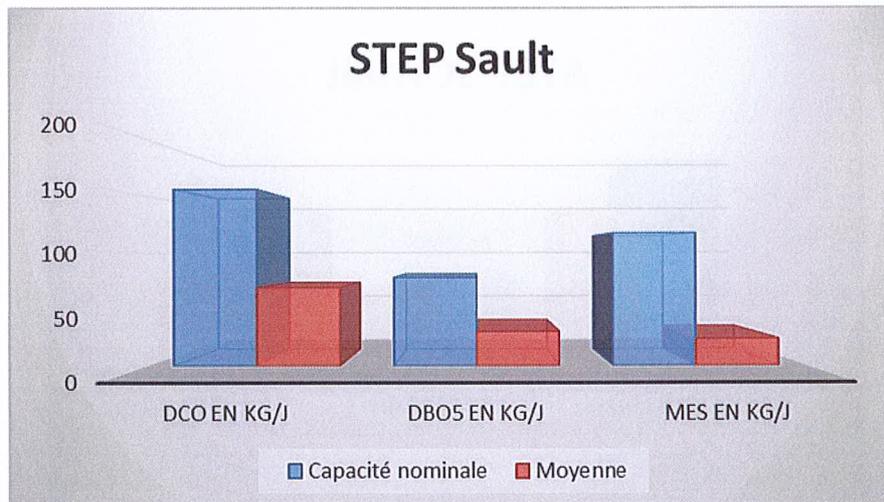
STEP St Trinit -80 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	9,6	7,30	76%
DBO5 en kg/j	4	3,30	83%
MES en kg/j	7,2	3,90	54%



STEP St Jean -120 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	14,4	7,60	53%
DBO5 en kg/j	7	3,10	44%
MES en kg/j	10,8	3,00	28%



STEP Sault -1 300 EH	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	156	69,30	44%
DBO5 en kg/j	78	30,40	39%
MES en kg/j	117	23,90	20%



1.10.4 Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

Tonnage total de boues évacuées en tonnes de matière sèche	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 en %
STEP D'AUREL VILLAGE	0,00	0,03	0,00	0,00	
STEP D'AUREL LES CROTTES	0,00	0,04	0,00	0,00	
STEP DE FERRASSIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	
STEP DE MONIEUX	0,00	0,11	0,00	0,45	
STEP DE SAINT CHRISTOL	0,00	0,00	17,70	3,27	-81,5%
STEP DE SAINT TRINIT	0,00	0,00	0,00	0,00	
STEP DE SAINT JEAN	0,00	0,07	0,00	0,27	
STEP DE SAULT	0,80	4,70	5,70	0,39	-93,1%
Total	0,80	4,94	23,40	4,38	-81,3%

L'évacuation boues a fortement baissée. Cela est lié à la nature même des dispositifs d'épuration, avec le stockage de boues dans les ouvrages et évacuation des boues périodique et non continue.

1.10.5) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	0	0	2570	
Graisses	M3	0	10,1	0	

1.10.6) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh			
Totalité des STEPs	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
Total	37 400	16 843	-55,0%

La consommation globale d'énergie électrique est de **16 843 kWh** soit une baisse importante (impact de la nouvelle STEP de St Christol dont le traitement par UV n'a pas été mis en service en 2023).

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part du délégataire SUEZ sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

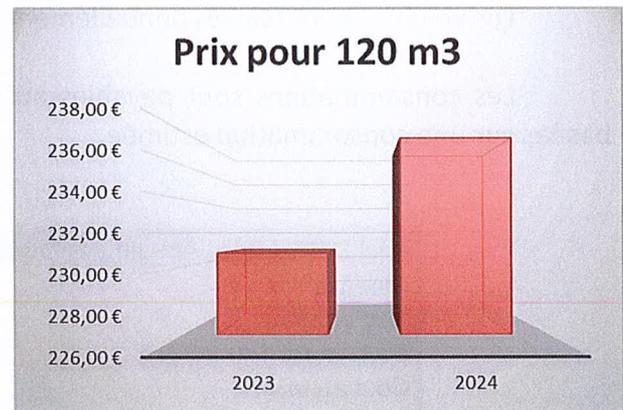
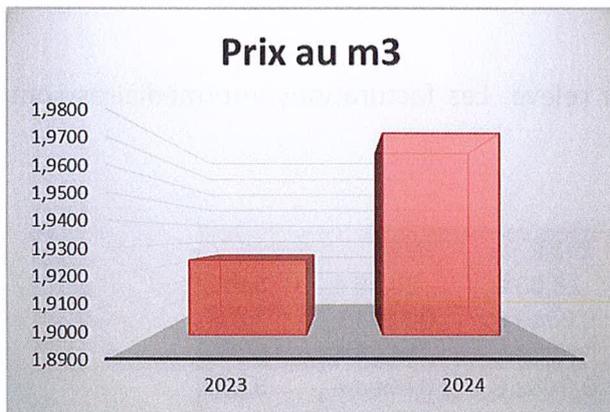
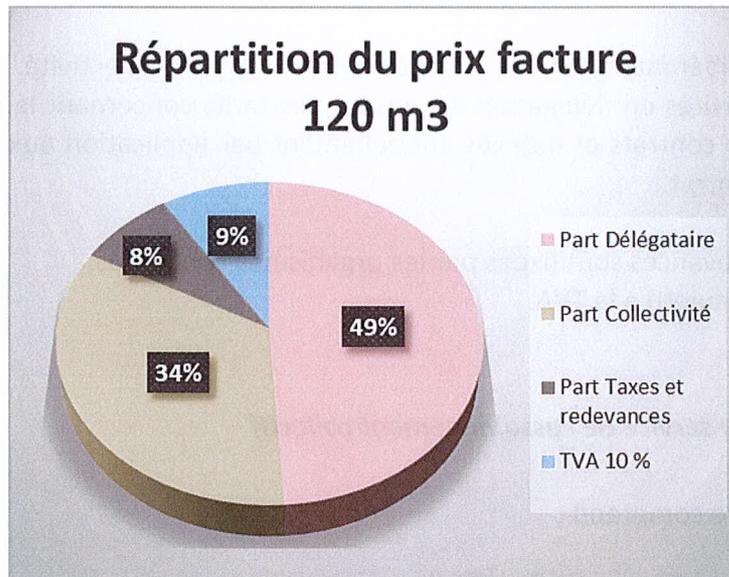
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

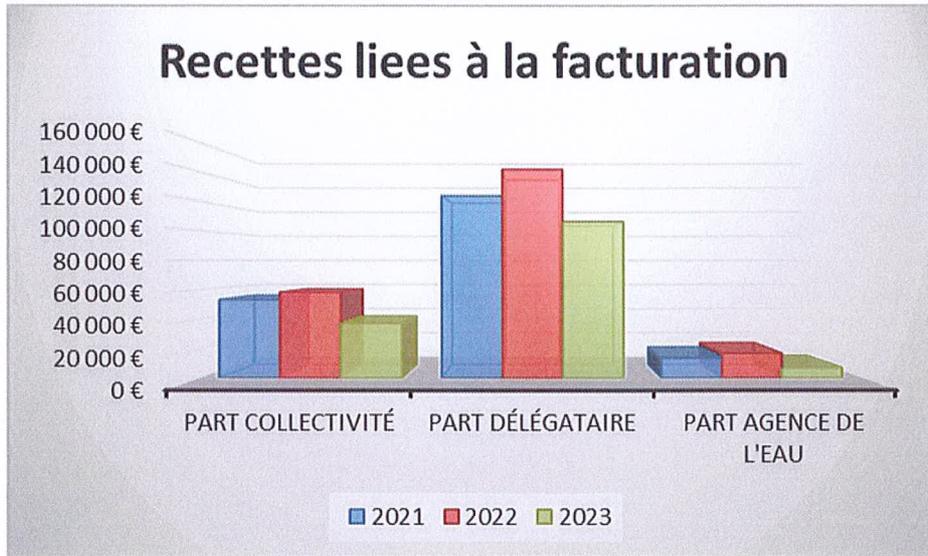
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Part Délégataire Assainissement	2023	2024	Écart
Part fixe	28,00 €	29,56 €	5,6%
Part variable	0,6849 €	0,7231 €	5,6%
Sous-total 120 m3 HT	110,19 €	116,33 €	5,6%
Coût au m3	0,9182 €	0,9694 €	5,6%
Part Collectivité Assainissement	2023	2024	Écart
Part fixe	8,44 €	8,44 €	0,0%
Part variable	0,6000 €	0,6000 €	0,0%
Sous-total 120 m3 HT	80,44 €	80,44 €	0,0%
Coût au m3	0,6703 €	0,6703 €	0,0%
Part Taxes et redevances	2023	2024	Écart
Modernisation des réseaux	0,1600 €	0,1600 €	0,0%
Sous-total 120 m3 HT	19,20 €	19,20 €	0,0%
Total facture 120 m3	2023	2024	Écart
Part fixe	36,44 €	38,00 €	4,3%
Part variable	173,39 €	177,97 €	2,6%
Total HT	209,83 €	215,97 €	2,9%
Coût au m3	1,7486 €	1,7998 €	2,9%
TVA 10 %	20,98 €	21,60 €	2,9%
TOTAL TTC	230,81 €	237,57 €	2,9%
Coût au m3	1,9234 €	1,9797 €	2,9%



2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Part Collectivité	53 138 €	58 277 €	49 993 €	-14,0%
Part Délégitaire	123 795 €	141 765 €	106 433 €	-24,9%
Part Agence de l'Eau	13 691 €	16 909 €	6 962 €	-58,8%



3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	0
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	11
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	0
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.257	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,..)	10	10
VP.258	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
VP.259	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	0
VP.260	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
VP.261	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
VP.262	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	0
		TOTAL	120	80

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Abonnés Assainissement collectif	1 301	1 298	1 302	1 305	0,2%
Abonnés Eau potable	2087	2094	2 100	2 107	0,3%
Taux de raccordement	62,34%	61,99%	62,00%	61,94%	-0,1%

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

COMMUNES	STATION D'EPURATION	CONFORMITE
AUREL	• 1 station au village, construite en 1992	Oui
	• 1 station au hameau des Crottes, construite en 2010	Non
FERRASSIERES	• 1 station, construite en 2018 (roseaux)	Oui
MONIEUX	• 1 station, construite en 2001	Non
SAINT CHRISTOL	• 1 station, construite en 1989 (en cours de réhabilitation)	Non
SAINT TRINIT	• 1 station, construite en 1998 (Réhabilitation en 2014 - roseaux)	Oui
SAULT	• 1 station au village, construite en 1966 (Réhabilitation traitement tertiaire en 2006)	Oui
	• 1 station au hameau de Saint Jean, construite en 2002	Oui

Aurel Les Crottes

Le rejet est non-conforme. Le prélèvement en sortie STEP n'est pas possible du fait que l'effluent s'infiltré entièrement et qu'aucun rejet ne soit visible à l'exutoire. Il n'est donc pas possible de connaître la qualité réelle du rejet au milieu naturel. Les rendements épuratoires sont conformes.

Monieux

Le rejet est non-conforme ; Le prélèvement en sortie STEP n'est pas possible du fait que l'effluent s'infiltré entièrement et qu'aucun rejet ne soit visible à l'exutoire. Il n'est donc pas possible de connaître la qualité réelle du rejet au milieu naturel ; Les rendements épuratoires sont bons.

Saint Christol

En l'absence de traitement UV, le respect de la norme de rejet sur les paramètres biologiques (E coli et Entérocoques) n'a pas été établie.

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- Conformité de la filière : oui
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **4,38**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2023	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

Interventions		2021	2022	2023	Variation N/N-1
Total SIAEPA	Désobstructions réseaux	1	6	12	100,0%
	Curage préventif réseau (m)	3 022	4 775	1 938	-59,4%
	Inspection caméra (m)	0	0	0	

4) Financement des investissements

4.1) *Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire,*

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux HT	Subventions accordées
. OP 25: Step de St Christol	633 803,14 €	0
. OP 36 : Raccordement réseau EU - La Loge	274 779,10 €	133 250,00 €
. OP 38 : Step de Sault (études)	13 020,00 €	0

4.2) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	214 528,09 €	203 794,59 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	37 949,16 €	15 308,86 €
Dont en intérêts	5 569,16 €	4 575,36 €
Dont en capital	32 380,03 €	10 733,50 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2022	2023
Montant des amortissements BIENS	50 524,92 €	65 929,89 €
Montant des amortissements SUBVENTIONS	112 633,70 €	68 687,54 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Station d'épuration de SAULT	1 356 000,00

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

4.6) Durée d'extension de la dette de la Collectivité

	2022	2023
Encours de la dette en €	214 528,09 €	203 794,59 €
Épargne brute annuelle en €	-10 187,36 €	-9 879,26 €
Durée d'extinction de la dette en années		

Emprunt 2018-0026 s'achève en 2043 et a été ventilé entre AEP et AC

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

	2023
	TTC
Nombre d'abandon de créance	2
Montant d'abandon de créance part fermière	0
Versement à un fonds de solidarité	34,44 €
Nombre de demandes reçues	0

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	Tranche 2 de la tarification AEP	
	SAULT	
	1er Jan 2023	1er Jan 2024
Part délégataire		
Du service d'eau potable	286,53 €	297,30 €
De l'assainissement collectif	110,19 €	116,33 €
Part collectivité		
Pour le service d'eau potable	154,40 €	158,32 €
Pour l'assainissement collectif	80,44 €	80,44 €
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	33,60 €	34,80 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €
Autre tiers		
Pour le service d'eau potable	29,52 €	29,52 €
Pour l'assainissement collectif		
TVA		
Pour le service d'eau potable	27,72 €	28,60 €
Pour l'assainissement collectif	20,98 €	21,60 €
Total TTC		
Pour le service d'eau potable	531,77 €	548,54 €
Pour l'assainissement collectif	230,81 €	237,57 €
Total TTC global	762,58 €	786,11 €
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	6,35 €	6,55 €